

## **Vie des Quartiers - Service Vie Associative - Attribution d'une subvention exceptionnelle à l'Association Tambour Battant pour l'organisation de la Fête de la Saint-Sylvestre**

**M. FOUSSERET, Maire, Rapporteur** : L'Association Tambour Battant propose d'organiser pour le quartier Battant une manifestation festive et populaire à l'occasion de la Saint-Sylvestre.

Comme en septembre 2009, où une soirée de concerts avait eu lieu Salle Battant, suivie d'une déambulation décalée qui avait emmené le public rue de la Madeleine pour une «boum» dédiée à Mickaël JACKSON, cet événement s'adressera à toutes les catégories de population et sera gratuit pour le public. Celui-ci reposera en grande partie sur la participation des bénévoles de Tambour Battant et des habitants du quartier.

Les animations auront lieu dans un premier temps Salle Battant et dans les rues Battant et de la Madeleine pour la deuxième partie de la soirée.

La Salle Battant, aménagée pour l'occasion avec des meubles de l'Association Emmaüs accueillera un stand buvette/restauration légère. Elle sera le lieu de concerts de plusieurs groupes musicaux, essentiellement du quartier Battant, depuis la fin de l'après-midi jusqu'à 23 heures.

A partir de 23 heures et jusqu'à 1 heure du matin, un espace danse en plein air sera ouvert rue de la Madeleine entre les locaux de l'espace associatif des Bains Douches et ceux de Tambour Battant.

Afin d'aider l'Association Tambour Battant pour l'organisation de cette manifestation, une subvention exceptionnelle de 1 500 € pourrait lui être accordée.

La Ville mettrait également à disposition de l'Association du matériel pour la réalisation de cette soirée.

En cas d'accord sur cette proposition, la somme de 1 500 € sera prélevée au chapitre 65.020/6574 CS 47047.

### **Proposition**

Le Conseil Municipal est invité à statuer sur cette proposition d'attribution.

Après en avoir délibéré et sur avis favorable unanime de la Commission n° 8, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, se prononce favorablement sur cette attribution de subvention de 1 500 € à Tambour Battant.

*Récépissé préfectoral du 16 décembre 2010.*